



Notre santé doit passer avant les profits !

La direction a annoncé lundi 15 mars un nouveau cluster Covid sur la ligne Final 2 à l'assemblage en équipe jaune. C'est le 2^{ème} cluster rendu public en 2 semaines.

Comme il y a 2 semaines, la direction a proposé des tests PCR aux salariés de la ligne Final 2...en les obligeant à reprendre le travail dès le lendemain, même si tous les résultats des tests n'étaient pas parvenus.

Pour la direction de l'usine, les voitures sont plus importantes que les femmes et les hommes qui les produisent !

En réalité, c'est toute l'usine qui est en train de devenir un immense cluster ! La semaine dernière, 80 d'entre nous ont été renvoyés ou maintenus chez eux pour suspicion Covid ou cas contact...et 63 sur 3 jours seulement du 15 au 17 mars !

Avec la complicité de la Voix du Nord, la direction de Toyota cherche à minimiser ce qui se passe dans l'usine. Elle affirme qu'il n'y aurait que 30 malades du Covid parmi nous.

Mais 30 sur 5 000, c'est beaucoup, cela correspond à un taux d'incidence de 600, plus qu'à Dunkerque en ce moment, 2 fois plus que les chiffres nationaux !

Alors, c'est faux de prétendre qu'on serait plus en sécurité dans l'usine qu'à l'extérieur. Au contraire, c'est majoritairement sur les lieux de travail et dans les écoles que se propage l'épidémie, car c'est là où on est concentré des journées entières à plusieurs centaines ou plusieurs milliers !

La direction n'a pas changé d'attitude depuis un an. Pour elle, les profits passent avant tout, et tant pis si on tombe malade les uns après les autres : elle en profite pour augmenter encore plus la rentabilité en nous faisant supporter tout le poids du sous-effectif, et quand ce n'est plus gérable, elle recrute au compte-goutte des intérimaires.

Elle refuse toujours de maintenir 100% du salaire et des primes pour tous ceux, intérimaires, cdd, cdi, qui se retrouvent en arrêt maladie dans le cadre de l'épidémie.

Elle continue à nous faire produire à fond les manettes, aux horaires habituels, sans pauses supplémentaires, sans agrandir les zones de pause et sans en créer de nouvelles.

À 5 000 dans l'usine et à plus de 1 500 par équipe, entassés les uns à côté des autres sur les lignes de production et dans les ateliers, les gestes barrières ne sont pas possibles à appliquer correctement !

Et le masque n'est qu'une protection partielle face au virus dans cet environnement où on est très nombreux et très proches les uns des autres.

L'usine est redevenue une bombe à virus prête à exploser à tout moment.

Et que font Macron et son gouvernement ?

Ils continuent à s'en prendre à la population et le 1^{er} ministre Castex vient d'annoncer un confinement à partir de ce vendredi minuit dans les Hauts de France et l'Île de France 7 jours sur 7, pendant 4 semaines minimum avec les écoles ouvertes et la fermeture des commerces non essentiels.

Pour nous les travailleurs, c'est la double peine. Le gouvernement traque le virus durant nos loisirs, notre temps libre en cherchant à nous culpabiliser, mais le laisse galoper dans les usines... et les écoles aussi, pour que les parents puissent aller travailler.

En réalité, le gouvernement montre ouvertement son impuissance à nous protéger de l'épidémie, tellement il est soumis aux intérêts des grands groupes industriels et financiers. **Tout sera interdit pendant un mois minimum...sauf aller travailler, aller à l'école et continuer à se contaminer !**

Il y a un an, c'est parce qu'il y a eu des débuts de grèves, des débrayages dans les usines, dont Toyota, que les travailleurs ont réussi à faire fermer les entreprises non essentielles pour protéger leur santé.

Alors, notre santé doit passer avant les profits ! Nos salaires et nos primes doivent être maintenus à 100% et ce serait normal que toutes celles et ceux qui ont perdu de l'argent depuis un an en arrêt maladie à cause du virus récupèrent tout ce qu'ils ont perdu. Toyota en a largement les moyens !

Cela dépend de nous tous pour l'imposer collectivement. Personne ne le fera à la place des travailleurs eux-mêmes.

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)

Edith WEISSHAUPT
Guillaume VASSEUR
Catherine ZAKRZEWSKI
Sylvain NIGUET

06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)
06 88 23 11 73 (Ass. Eq. verte)
06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)

ou par mail : cgt.toyota@live.fr



La CGT Toyota Onnaing

Et notre site : www.cgttoyota.fr



LE MARDI 23 MARS 2021

GREVE DANS TOUTE LA REGION DES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE

Maintien et amélioration de nos Conventions Collectives Défendons nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail !

Le 23 mars 2021, aura lieu l'une des dernières réunions, sur la remise en cause de nos conventions collectives. Les discussions entre fédérations syndicales représentatives et Patronat de la Métallurgie (UIMM) porteront cette fois sur les rémunérations.

Le Patronat veut supprimer et remplacer nos conventions collectives (76 dans le pays) et le dispositif conventionnel actuel, acquis de hautes luttes en 1968 par les travailleurs de la métallurgie, par un accord national appelé sobrement « Socle minimum conventionnel » qui remet en cause l'ensemble des acquis des travailleurs de la métallurgie. Cet accord National (pratiquement finalisé) est en fait, un accord de compétitivité ou de performances au niveau national inscrit dans le marbre, voulu par l'ensemble du Patronat et toutes les directions d'entreprise du pays. Cet accord de régression sociale va dégrader et aggraver les mauvaises conditions de travail, de rémunérations et de vie des travailleurs de la métallurgie du pays.

2 EXEMPLES PARLANTS ...

Prime d'ancienneté payée actuellement chaque mois :

Deux possibilités de calcul existent aujourd'hui dans toutes les entreprises de la métallurgie.

Exemple pour un travailleur au coefficient 190 avec 10 ans d'ancienneté à l'entreprise

A - Calcul de la prime d'ancienneté sur les minima catégories de la convention collective $190 \times 4,30$ (valeur du point de la convention collective) = 817 €.

$817 \times$ par le nombre d'année d'ancienneté divisé 100 = soit pour 10 ans 81,70 € de prime.

B - Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire Brut réel (plus favorable, ce mode de calcul a souvent été obtenu par la lutte des travailleurs avec leurs syndicats dans les entreprises)

Si le salarié gagne 1700 €. Brut pour 10 ans d'ancienneté (10% du salaire Brut) $1700 \text{ €} \times 10 \text{ ans} \div 100 =$ Sa prime d'ancienneté s'élève à 170 €.

Projet du Patronat de la Métallurgie (UIMM)

L'UIMM veut supprimer purement simplement les cas A et B, considérant que la prime d'ancienneté est un frein à la mobilité et à la flexibilité voulue par le Patronat.

Jours de carence payés en cas de maladie :

Comment ça se passe actuellement ?

La sécurité sociale impose 3 jours de carence avant de commencer à payer les indemnités journalières et donc, le non-paiement des 3 premiers en cas d'arrêt maladie d'un travailleur.

Avec les conventions collectives de la métallurgie en vigueur actuellement, il n'y a pas de jours de carence et l'employeur a obligation de maintenir le salaire du travailleur dès le premier jour d'arrêt maladie.

Projet du Patronat de la Métallurgie (UIMM)

Le Patronat explique vouloir mettre fin « aux arrêts courts » des travailleurs, trop nombreux dans les entreprises et donc, supprimer le maintien du salaire des 3 premiers jours d'arrêt maladie. Les travailleurs en arrêt maladie long ou court, souvent lié aux mauvaises conditions de travail imposées par les directions devraient supporter une perte sèche de 3 jours sur leurs salaires.

Mais ce n'est pas tout, le nouvel accord conventionnel prévoit aussi :

- De nouvelles grilles de classification avec la possibilité de baisser les salaires selon les postes de travail tenus et ce, pour tous les travailleurs de l'ouvrier au cadre.
- La suppression des primes panier, vacances, transports...
- La remise en cause des 35 heures avec une généralisation du lissage du temps de travail et des salaires sur un maximum de 3 années.
- Suppression du statut cadre.
- Une refonte de la prévoyance. ...

La CGT Toyota appelle l'ensemble des salariés de l'usine à 1H de grève minimum du lundi 22 mars 21H au mercredi 24 mars 6H

Le 23 mars 2021, tous en grève pour maintenir et améliorer nos conventions collectives et imposer nos revendications pour des augmentations des salaires, de meilleures conditions de travail avec des embauches massives, ...